

République Française**SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°019/2023****Séance du 17 mai 2023**

L'an deux mille vingt trois, et le dix sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADÉ, Mme MANE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, M. JURADO

Absents excusés : Mme LIRON (donne pouvoir à M. JURADO), Mme BOUCHOT (donne pouvoir à Mme MANE), Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme ZAJDNER)

Absent non excusé :

Secrétaire : M. MONTILLET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procurations :	03

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS POUR LES REPAS FESTIFS

Rapporteur : Françoise ZAJDNER

La délibération 029/2022 du 28 juin 2022, instaure la mise en place de tarifs pour les repas festifs à l'occasion d'événements comme les festivités du 14 juillet ou autres moments conviviaux permettant de rassembler les habitants du village.

Les repas sont vendus à l'avance et font l'objet de tickets numérotés qui sont encaissés sur la régie « spectacles, buvette, location foyer ».

Au vu de la conjoncture actuelle, il est nécessaire de revoir ces tarifs. Les tarifs suivants sont proposés :

- Plein tarif : 14 €
- Tarif réduit : 7 € (enfants jusqu'à 12 ans)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour :

- Valide la nouvelle tarification qui restera applicable tant qu'une nouvelle délibération ayant le même objet ne sera pas intervenue.
- Abroge la délibération 029/2022



Saint-Dionisy, le 17 mai 2023
Le Maire,
Jean-Christophe GREGOIRE